

Les 70 brigades REP+, réunies en assemblée générale, le mercredi 4 avril 2018, avec leurs organisations syndicales SNUDI FO 13, SNUipp-FSU 13, SE UNSA 13, CGT Educ'action 13 et SUD Education 13, dans les locaux de la vieille bourse du travail FO, alertent l'ensemble des enseignants des Bouches du Rhône :

HALTE AUX REQUISITIONS ABUSIVES DES BRIGADES REP+ !

Depuis quelques semaines, l'IA-DASEN prétexte une situation exceptionnelle de manque de personnel brigade, pour réquisitionner une partie des enseignants brigades REP+ sur des missions de remplacements, courts ou longs, en dehors des missions de formation REP+, cadrées par la circulaire nationale Education Prioritaire ou les fiches de poste.

Les modifications substantielles de la fiche de poste en cours d'année scolaire qui impactent considérablement les conditions de travail sont inacceptables. Ces postes ont été choisis au mouvement en connaissance de cause et pour leurs missions spécifiques. Les missions ne peuvent changer et s'imposer si nous ne sommes pas volontaires (hors du volontariat) !

Nous contestons ces réquisitions qui ont d'autres conséquences pour les enseignants brigades REP+ :

- La perte de nos indemnités REP+ si le remplacement est effectué hors Education prioritaire
- La suspension de nos ISSR (indemnités de remplacement) si le remplacement est effectué sur l'école de rattachement administratif

Elles concernent également l'ensemble des enseignants en REP+ par :

- Le report ou l'annulation des concertations/formations (18 demi-journées) dont doivent bénéficier les collègues des écoles REP+, conformément aux textes réglementaires.
- Les répartitions d'élèves des collègues en formation asynchrone d'une semaine, non remplacés.

Nous dénonçons, avec nos organisations syndicales, le choix du DASEN d'utiliser les brigades REP+ comme « variables d'ajustement » pour faire face à la commande ministérielle, non budgétée, de dédoublement des classes en éducation prioritaire.

Avec la fermeture de près de 80 postes de remplaçants dont 4 brigades REP+ pour cette carte scolaire 2018, comment seront assurés les remplacements des enseignants absents l'an prochain, alors que la situation est déjà catastrophique cette année ? Comment seront assurées les formations/concertations en REP+, avec l'augmentation du nombre d'enseignants en Education prioritaire du fait du dédoublement des classes en Education prioritaire ?

Nous n'acceptons pas la dilution des missions des Brigades REP+ parmi les autres missions des TR Brigades alors que le BO n°23 du 5 juin 2014 « Refondation de l'éducation prioritaire » précise que « *des moyens de remplacement spécifiques seront affectés pour ces écoles Rep+.* »

Le redéploiement, à terme, des missions de remplacement dans une seule brigade départementale et le recours prévisible aux remplaçants contractuels ne sauraient être acceptés.

Nous demandons audience au DASEN, avec nos représentants syndicaux, pour demander l'arrêt des réquisitions abusives des brigades REP+ et des maîtres PARE ainsi que et le respect des fiches de poste. D'autant que les organisations syndicales savent déjà que le droit à 18 demi-journées libérées pour tous les collègues de REP+ ne sera pas respecté exposant l'administration à des recours administratifs.

Le problème du remplacement concerne tous les collègues enseignants, dans toutes les écoles !

En commençant par remettre en cause les missions et les droits de certains personnels, c'est l'ensemble des titulaires remplaçants et des remplacements qui sont concernés à terme !

Nous vous invitons à soutenir notre action en signant notre pétition pour construire la mobilisation et le rapport de force nécessaires pour défendre les postes et les missions des brigades pour assurer tous les remplacements.

PETITION



HALTE AUX REQUISITIONS ABUSIVES DES BRIGADES REP+ !

RESPECT DE LA FICHE DE POSTE BRIGADE REP+ !

NON A LA TRANSFORMATION DES MISSIONS SPECIFIQUES DES BRIGADES REP+ !

CREATION DE POSTES DE TITULAIRES BRIGADES EN NOMBRE POUR ASSURER TOUS LES REMPLACEMENTS !

| NOM | Prénom | Fonction | Ecole | Signature |
|-----|--------|----------|-------|-----------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

A retourner

SNUDI FO 13 : 13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE – Fax : 09.57.49.82.49 – mail : contact@snudifo13.org

SNUipp-FSU 13 : 2 Square Cantini, 13006 Marseille – Fax : 04 91 29 60 32 – Mail : snu13@snuipp.fr

SE UNSA 13 : 67 cours Lieutaud 13006 Marseille – seunsa13@gmail.com

CGT Educ'action 13 : 23 boulevard Charles Nedelec 13003 MARSEILLE - sdencgt13@wanadoo.fr

SUD Education 13 : 29 Boulevard Longchamp 13011 MARSEILLE - sudeduc13@sudeducation.org